

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 mars 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 26      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 mars 2024 s'est réuni le Lundi 25 mars 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Jean-Claude, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, HAY Florence.

Pouvoirs : de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, de BOULITEAU Bernard à CILLIERES Charles, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de HAY Florence à FRANCIS Stéphane

-----  
**C.39**

### **Révision du coût horaire des éducateurs sportifs de la commune de Marmande**

Le 25 juin 2001, le conseil municipal avait fixé le tarif horaire d'intervention d'un éducateur diplômé à 22.87 euros TTC.

Dans le cadre de son métier, ses différentes missions peuvent être variées et lui permettent d'organiser et d'encadrer des activités physiques et sportives auprès de différents organismes (collectivités territoriales, établissements scolaires, associations sportives agréées, centre de loisirs, instituts médico éducatifs ou autres).

Aussi, à ce jour, suite à l'évolution des charges, il convient d'actualiser le tarif de cette mise à disposition de personnel qualifié.

Par conséquent, je vous propose, de réviser le tarif horaire d'intervention d'un éducateur diplômé, et de le fixer à 39,70 € TTC de l'heure.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de fixer le tarif horaire d'intervention d'un éducateur diplômé à 39,70 € TTC
- Dit** que ce tarif sera intégré dans la décision annuelle des tarifs publics locaux

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31 -  
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Marmande le 25 mars 2024

Le secrétaire de séance  
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/03/2024  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.10.3..12024.

Le Secrétaire de séance  
Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

